

Qualité de l'eau potable – analyses du 20 mars 2020

Selon l'art 5 de l'Ordonnance du DFI l'eau potable, l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs sur la qualité de l'eau distribuée. Cette information est basée sur la base des analyses effectuées par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV. Les prélèvements et analyses sont effectués 4 fois par an voire plus si nécessaire. **Les propriétaires de sources privées qui distribuent de l'eau à des tiers, sont tenus de procéder aux analyses 2 fois par année.**

			PSG1	Source Les Monts	Réservoir Surpin	Réservoir des Monts	Réservoir Le Riondi Sorens
Analyses physico-chimiques	Unité	Norme	<i>A la source</i>	<i>A la source</i>			
Couleur		incolore	<i>Incolore</i>	<i>incolore</i>	<i>incolore</i>	<i>incolore</i>	<i>incolore</i>
Conductivité (20 °C)	uS/com		498+/- 10	473 +/- 9	501 +/- 10	476 +/- 10	470 +/- 9
Turbidité	UT/F	max. 1.0	0.1+/-0.03	0.1 +/- 0.03	0.1 +/- 0.03	0.2 +/- 0.03	0.1 +/- 0.03
Nitrite	mg/L	max.0.50	<0.05	< 0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Nitrate	mg/L	max. 40	8 +/-0.03	8 +/- 0.03	7 +/- 0.03	7 +/- 0.03	6 +/- 0.03
Ammonium	mg/L	max. 0.10	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Dureté totale	°fH		30-5+/-1.2	28.6 +/- 1.1	30.4 +/- 1.2	28.5 +/- 1.1	28.3 +/- 1.1
Calcium	mg/L		99 +/-4	91 +/- 4	99 +/- 4	91 +/- 4	101 +/- 4
Magnésium	mg/L		14+/-0.4	15 +/- 0.4	14 +/- 0.4	14 +/- 0.4	8 +/-0.2
Analyses microbiologiques							
Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	max 100	0	0	1	1	1
Escherichia coli	UFC/100 ml	max 0	0	0	0	0	0
Enterococcus spp.	UFC/100 ml	max 0	0	0	0	0	0

Les analyses sont conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramaètres analysées.

Cholorothalonil

La campagne d'analyses menée par la SAAV pour rechercher la présence de métabolites du chlorothalonil, a permis de déterminer que toutes les eaux potables distribuées par notre Commune étaient conformes aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés. Ces résultats sont identiques pour toutes les sources du district de La Gruyère.

Service de piquet - eau potable

En cas de détection d'un problème à caractère **URGENT** sur le réseau d'eau potable de la Commune de Pont-en-Ogoz, tel que :



- Rupture de conduite (24 sur 24)
- Suspicion de fuite d'eau
- Manque de débit ou débit anormal aux robinets
- Eau trouble ou colorée
- Odeur suspecte de l'eau (même limpide)



N'hésitez pas à **contacter le service de piquet de notre Commune au no :**

026 552 51 33

Pour information :

Durant les horaires d'ouverture du bureau communal, les appels seront pris en charge par le personnel de l'administration communale et relayés au fontainier. Hors des heures d'ouverture, l'appel aboutit au service de piquet assuré par le fontainier ou son remplaçant ou par le personnel d'EauSud. Ces personnes analyseront la situation et traiteront le cas annoncé avec l'urgence requise.

Veillez garder ce no d'appel à portée de main.